LA POLITIQUE EXPLIQUÉE SIMPLEMENT : LA CONSTITUTION



La Constitution : Mode d'emploi de la politique française

Ecrit par Félix Lucas

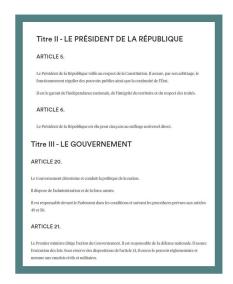
La Constitution est composée de nombreux textes juridiques qui mettent au clair le rôle des institutions mais aussi notamment celui du Gouvernement, Parlement, Président de la République etc...

Elle explique comment chacun est nommé à son poste, quels pouvoirs il a mais aussi les rapports qu'ils ont entre eux : par exemple dans certaines conditions, le Président peut dissoudre l'Assemblée Nationale.

Ainsi la Constitution est la norme la plus élevée du pays : aucune loi en contradiction avec la Constitution ne peut être votée. Le Conseil Constitutionnel est responsable de vérifier qu'une loi votée est compatible avec la Constitution.

Alors qui peut saisir le Conseil Constitutionnel?

De manière globale seuls le Président de la République, le Premier Minister, le Président de l'Assemblée Nationale, du Sénat ou un groupe d'au moins 60 députés ou sénateurs.





→ Si la loi ne vérifie pas la Constitution on dit alors qu'elle est anticonstitutionnelle







2 possibilités pour faire valider ce projet ou proposition :

Un référendum

Vote de L'Assemblée Nationale et du Sénat réunis : majorité à 3/5



La constitution de la Cinquième République : 1958

La Constitution de la Cinquième République est celle du Général de Gaulle, qu'il a soumise à un référendum en Septembre 1958.

La Constitution mentionne les fondamentaux français à savoir que le drapeau français est bleu blanc rouge, sa devise ,le chant national la Marseillaise.

Mais cette Constitution n'est pas gravée dans le marbre :

- Le Président peut proposer de modifier la Constitution on parle de projet de révision.
- 1 député ou 1 sénateur le peut aussi, on parle de *proposition de révision*.

Quelques exemples



2000



2008

Passage du septennat au quinquennat

Le Président de la République ne peut plus exercer de deux mandats consécutifs